

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD.

Absents excusés : Bernard THOMAS (pouvoir à Jean-François CLARAZ), Clément JACQUEMMOZ (pouvoir à Michel FORAY),

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2016 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER ET DU PSADER POUR LES TRAVAUX DE MISE AU GABARIT DE LA ROUTE DE PREVIEUX, CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE LE VERNEIL :

Le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention dressé par l'Office National des Forêts pour les travaux de mise au gabarit de la route forestière de Prévieux, sur 1,6 kms depuis le hameau des Fruitiers jusqu'au secteur des Parelles. Ces travaux de scarification, empierrement, broyage et compactage de la route, de pose de fers d'eau et de création de fossés d'assainissement avec busage, faciliteront l'accès aux forêts communales de La Table et du Verneil et aux parcelles boisées privées.

Le Maire remercie les propriétaires de parcelles boisées ayant approuvé ce projet de travaux permettant ainsi d'obtenir une subvention au taux de 80 %.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet d'infrastructure présenté et le montant estimatif des travaux à hauteur de 45 800 € H.T., demande le concours technique de l'Office National des Forêts, sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat et de l'Europe pour le FEADER et auprès des Conseils Régional et Départemental pour le PSADER, s'engage à entretenir l'ouvrage subventionné, et autorise le Maire à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention de financement avec la commune de Le Verneil, pour une participation financière à hauteur de 50 % du montant des travaux de la route de Prévieux, déduction faite des subventions obtenues.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 73 AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE SECURITE POUR L'ACCES SUR LA R.D. 207 AU HAMEAU DE REPIDON :

Le projet d'aménagement de sécurisation de l'accès à la Route Départementale n° 207 du hameau de Repidon a été validé avec le Conseil Départemental de La Savoie.

La commune est toujours dans l'attente du chiffrage et des plans des travaux.

Le Conseil Municipal validera cette question au prochain conseil municipal.

4 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - REMONTEES CAPILLAIRES EGLISE :

Un protocole d'accord a été proposé par l'assurance juridique de la commune, entre l'artisan COMBIER, l'architecte Madame BONNARD et la commune, pour trouver une issue amiable aux problèmes de remontées capillaires fragilisant en particulier les piliers de l'église.

Le rapport final d'expertise établi en décembre 2015 dénonce la non-conclusion de cet accord amiable ; seule la commune ayant donné une suite favorable, les autres parties n'ayant pas apporté de réponse.

Le Maire a relancé plusieurs fois Madame BONNARD depuis janvier 2016 afin de proposer une énième rencontre et relancer une discussion à l'amiable ; sans succès.

L'assurance de la commune précise que seule une poursuite par la voie judiciaire peut être envisagée.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une assistance juridique dans le cadre du contrat d'assurance de la mairie, autorise le Maire à ester en justice au nom de la commune et désigne le cabinet SCP BODECHER, CORDEL et BETEMPS pour défendre les intérêts de la commune.

5 - DEMANDE D'ASSISTANCE JURIDIQUE - REMISE EN ETAT VOIRIE AU DEFAY :

Suite aux travaux de remise en état effectués par M. Guy PERRAZ au Defay (exécution de la décision du T.G.I. de CHAMBERY en date du 5 janvier 2016), la commune a été saisie par Maître FIAT, avocat de Mr PERRAZ, qui remet en cause la responsabilité de la commune au motif de la privation d'une aisance de voirie (obstruction de l'entrée de la grange) et demande le remboursement des frais pour entretien de la voie communale à hauteur de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité, mandate le Maire à solliciter une assistance juridique amiable dans le cadre de notre contrat d'assurance et décide de confier la défense des intérêts de la commune au cabinet d'avocats SCP GIRARD MADOUX de CHAMBERY, à Maître ARTUSI et CHOPINEAUX.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de Mr Mikaël DROUET aux Curtets : piscine enterrée,
- Déclaration préalable de Mr Robert NOVEL-CATIN au Plan du Mollard : abri bois ouvert,

TRAVAUX :

- ravalement de façades du bâtiment de la mairie : les travaux devraient être entrepris à compter du mois de septembre par l'entreprise COROLA. Les élus optent pour le choix du crépi, en maintenant le ton des couleurs existantes.
- dénomination des rues : suite à la réunion publique le 22 juillet dernier, le Maire récapitule les projets de noms. Le Conseil Municipal validera définitivement les 73 dénominations au prochain conseil municipal.
- réfection voiries : la mairie est toujours dans l'attente de devis pour l'entretien des voies communales. La décision sera prise au prochain conseil municipal.
- réseau pluvial Chef-lieu : le devis de l'entreprise ROUX LATOUR ROLLAND TP a été retenu pour un montant de travaux de 3 250 € H.T.
- état des lieux voie communale des Rochers et chemins ruraux : un état des lieux a été effectué avec l'entreprise Girod Savoie Bois, ayant réalisé des chantiers d'exploitation forestière pour le compte de propriétaires privés. La commune a exigé la reprise totale de la route des Rochers, le nettoyage de la parcelle communale et de la chambre de vanne, la reprise des chemins ruraux avec la pose de voies d'eau. Un constat d'huissier sera ensuite réalisé.
- chambre froide à l'Etraz (hangar communal) : les travaux pour le compte de l'A.C.C.A. ont été achevés et réalisés par l'entrepreneur BASTO.
- vente bois : la scierie Lapierre et Martin a fait parvenir une proposition d'achat des bois de la parcelle n° 5 (invendue au printemps), validée par les membres du Conseil Municipal.
- espaces verts : conformément à la délibération du 4 mars 2016, la commune recrutera un agent pour un C.D.D. de 15 jours afin de seconder l'employé communal.

EAU POTABLE :

- demande de raccordement à L'Adrey : les intéressés, ayant relancé à plusieurs reprises la mairie, ont transmis leur attestation d'affiliation à la MSA, leur numéro d'enregistrement d'activité auprès de l'INSEE ainsi que leur estimation de consommation annuelle d'eau potable (à reporter sur la période étiage pour un usage d'arrosage). Des renseignements techniques et administratifs ont été pris auprès de diverses structures.

Le secteur de Lonsemard est le secteur le plus sensible du réseau d'eau potable du fait d'une desserte en eau par refoulement. En cas de tirages plus importants, la pression dynamique en amont du réservoir devient faible, voire insuffisante pour assurer un service de distribution optimum.

De plus, le branchement sollicité se situe trop près du réservoir ce qui perturberait le réseau de desserte. Au regard du besoin (arrosage cultures et arbustes), le Conseil Municipal encourage l'utilisation d'une citerne à eau du fait de la présence, dans un rayon de moins de 1 km, de 2 bassins (Chef-lieu et Lonsemard).

Le Conseil Municipal, unanimement, donne un avis défavorable à la demande de branchement et charge le Maire d'apporter les éléments de réponse aux intéressés.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- Affaires scolaires : l'achèvement de la construction du préau de l'école des Tours Montmayeur est prévu en octobre prochain.
- Proposition d'achat de la parcelle communale C 799 aux Rochers : le Conseil Municipal réfléchit sur la proposition reçue et se positionnera au prochain conseil municipal.
- De nombreux dossiers de litiges entre privés sont transmis en mairie. Le Maire rappelle qu'une permanence litige est assurée à la maison des services au public à La Rochette et appelle à la maîtrise de soi, à la discussion et à l'apaisement.

ANIMATIONS :

- exposition jouets anciens dans l'église de La Table : Mesdames CHENEVAS-PAULE, LADOUX, LAHAYE, THIABAUD et Monsieur LADOUX vous accueillent tous les samedis de 15h à 18h jusqu'au 6 août. L'exposition rencontre un vif succès depuis le début juillet. Belle initiative !
- 15 août : le conseil municipal et l'A.C.C.A de La Table convient la population à l'apéritif qui suivra la messe le lundi 15 août à 11h30 sur le parvis de l'église.
- 11 septembre : exposition mycologique à l'église en partenariat avec le foyer rural de Montmélian.
- fête de la musique 2017 : le rendez-vous est pris pour le 10 juin !

Le prochain conseil est prévu le 2 septembre à 20h00.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 3 au 24 août inclus (congés d'été).

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

